

(M. Hazen) ne me contredira, je suppose, si je dis que les cultivateurs du Nouveau-Brunswick s'efforcent, sincèrement, je crois de placer l'agriculture sur de meilleures et plus solides bases que par le passé. Cela étant, l'honorable ministre aurait pu, je crois, user de son influence après du Gouvernement et si, dans ce cas particulier, il avait engagé son collègue le ministre des Finances à dire "nous" au lieu de "moi", s'il l'avait mis dans sa confiance, il aurait pu sauver ses amis cultivateurs de la province du Nouveau-Brunswick. Je sais que, comme moi, il a un faible pour les cultivateurs. Je crois que, s'il avait usé de son influence, comme il l'aurait fait s'il avait pris la chose au sérieux—comme en ce moment—il aurait vu à ne pas surcharger nos gens, puisque taxer le cultivateur c'est par contre-coup, taxer l'artisan aussi bien que tout autre consommateur.

Une étude des états douaniers de l'exercice clos le 31 mars 1914 m'a procuré de remarquables renseignements. Vous verrez à la page 741 de ce rapport que, durant l'année, nous avons dans la province du Nouveau-Brunswick, importé pour \$6,907,434 de marchandises imposées. J'ai peut-être l'air de prêcher pour ma province, mais j'irai droit au but. Sur ces importations nous avons payé, en droits de douane, \$2,201,144.66. Nous avons de plus importé pour \$7,477,125 de marchandises exemptes de droits. Cela fait un total de \$14,364,559. Or, je me suis donné la peine de calculer ce que coûterait à la province du Nouveau-Brunswick cette aggravation des droits. Pour la même quantité de marchandises que l'année dont je parle, la taxe sur nos articles imposés sera accrue de \$518,057.55. Les marchandises jusqu'ici admises en franchise vont être sujettes à un droit de 7½ p. 100. Ceci va faire \$560,784.37, et, pour l'ensemble des droits à payer de plus qu'auparavant, \$1,078,841.92. Pour me rapprocher d'avantage du but, je constate que, dans mon comté de Westmoreland—pour le privilège d'avoir vu depuis trois ans mes amis conservateurs à la tête des affaires—nous aurons à payer au trésor public, de plus que sous l'administration précédente \$136,539.26.

J'ai fait encore un autre calcul au bénéfice de mes amis conservateurs qui représentent des comtés du Nouveau-Brunswick. Le prix que va payer le comté de Charlotte pour l'avantage d'avoir ici un député conservateur est de \$64,709.82. J'ai beaucoup d'estime pour le représentant de ce comté (M. Hartt), mais il me semble qu'il vaut moins que cela pour le comté. Le comté de Kent sera imposé à \$74,590.56 pour la fa-

veur qui lui est faite de participer aux mesures que prennent nos amis les ministériels.

Le collège électoral de King-et-Albert paiera \$92,772.10 pour avoir aidé les conservateurs à escalader le pouvoir en 1911. Il en coûtera \$96,000 au comté d'York. Ceci est le résultat de quelques calculs seulement; ceux qui représentent d'autres comtés de la province peuvent eux-mêmes établir ce qu'ils auront à payer. Ces chiffres sont des indications précises de ce qu'implique pour la population des Provinces maritimes—je devrais dire pour la population de tout le Canada—le fait d'avoir à la tête du Gouvernement mon très honorable ami le présent premier ministre et pour ministre des Finances celui de ses collègues qui a mis sur ses épaules le fardeau le plus lourd que jamais aucun de ses prédécesseurs n'a porté au Canada.

Je ne sais vraiment pas pourquoi, sous couleur d'être une taxe de guerre, nos amis de la droite ont imposé au peuple ce tarif. Je présume qu'ils ont eu un motif d'agir ainsi. Je n'insinuerai point qu'ils veulent par là tromper le peuple, mais est-il possible que, dans leur for intérieur, ils croient sincèrement payer une taxe de guerre en achetant un timbre d'un sou qu'ils mettront sur une lettre à côté du timbre de deux sous? Ce timbre à deux sous, la droite en devra faire honneur au gouvernement libéral. Pense-t-on que l'achat de ce timbre supplémentaire d'un sou va constituer le paiement d'une taxe de guerre selon toute l'acception de ce terme? A-t-on songé à ce que le peuple penserait de cette taxe? Au lieu de deux timbres, n'aurait-il pas autant valu mettre le port à 3 cents et en faire bénéficier l'administration postale? On avait qu'à revenir franchement à l'ancien tarif, à celui de 1896. En définitive, c'est ce que cette taxe implique pour le pays. Le ministre des Finances disait hier à la Chambre que cet impôt était sans importance pour le public en général; qu'il allait être payé par ceux qui sont dans les affaires et qui ont des centaines de lettres à écrire. Le commerçant qui écrit des centaines de lettres est parfaitement en mesure de payer ce supplément de frais de port, mais la mère qui, chaque semaine ou chaque mois, adresse une lettre à son fils dans les tranchées, aura, elle aussi, à payer un sou de plus sur cette lettre. Je ne crois pas que ce soit la sorte de loyauté que l'on attend du peuple canadien. Le ministre disait hier: Nous taxons les banques, et la banque de Montréal paiera annuellement \$150,000. Tout grand financier, arithméticien ou économiste qu'il est, mon honorable ami